Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 090-259000966-20240718-B_NL_195-DE

Territoire d'énergie 90

RÉUNION DU BUREAU DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE 90

Délibération n° B/NL/2024-

Séance du 18 juillet 2024
Convocation du 9 juillet 2024

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint.

Etaient présent(e)s : Michel BLANC – Christian CANAL - Caroline CHARTAUX –Jean-Pierre CLAVEQUIN - Pierre-Louis DEMANDRE - Céline HANSEN –MANGIN Eric– MIRA Patrick - Daniel MUNIER- VIVOT Sébastien
7 présents

Excusé(e)s : BAPST Vanessa - Christian CODDET - Jean LOCATELLI - Eric PARROT.

Absents : Thomas BIETRY - Sébastian THEVENEAU

Assistait : Nathalie LOMBARD

Modification du tableau des effectifs

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
- ✓ Vu le tableau des effectifs existant,
- ✓ Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 2 juillet 2024

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ d'un fonctionnaire et de la réorganisation des services, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

L'assemblée délibérante,

Décide

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 090-259000966-20240718-B_NL_195-DE

- D'instituer selon le dispositif suivant :

La suppression, à compter du 1er août 2024 de l'emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet au service énergie,

et

La création, d'un emploi de rédacteur principal 1ère classe à temps complet relevant de la catégorie B au service énergie à compter du 1er août 2024.

- Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE	CAT.	FONCTION	POURVU/NON POURVU	NOMBRE
Adjoint administratif	C	Délégué à la Protection des Données	Pourvu	1 (titulaire)
		Secrétariat de Direction	Pourvu	1 (titulaire)
Rédacteur principale 1ère classe	B	Directrice Générale des Services	Pourvu	1 (titulaire)
		Responsable administratif, juridique et financier service énergie	Non pourvu	-
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique principale de 1ère classe	C	Maintenance informatique	Pourvu	1 (titulaire)
Agent de maîtrise	C	Maintenance informatique	Non pourvu	1
Technicien principal de 2ème classe	B	Responsable SIG	Pourvu	1 (titulaire)
	B	Econome de flux	Pourvu	1 (contractuel)
	B	Maintenance informatique	Non pourvu	1
Technicien principal de 1ère classe	B	Responsable contrôle de concession	Pourvu	1 (titulaire)
	B	Responsable travaux	Pourvu	1 (titulaire)
	B	Maintenance informatique	Pourvu	1 (titulaire)
Ingénieur territorial	A	Directeur du service informatique/directeur adjoint	Pourvu	1 (titulaire)

- les crédits correspondants ont été inscrit au budget primitif 2024 et feront le cas échéant l'objet d'ajustement en comité syndical ;

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 090-259000966-20240718-B_NL_195-DE

- D'autoriser le Président à signer tout acte y afférent ;

- De charger le Président de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir de sa date de transmission en préfecture;

Fait à Meroux-Moval le 23 juillet 2024

Pour extrait conforme

Le Président,

Michel BLANC

Territoire d'énergie 90
1 avenue de la Gare TGV
Tours 5 - La Jonxion 1
90400 MEROUX

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)